

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°2

### A retenir :

**Oïdium : un traitement est à prévoir après l'épisode pluvieux pour toutes les parcelles. Réservez les produits systémiques pour les parcelles sensibles et à historique.**

**Mildiou : Traitement si crainte des contaminations primaires.**

### Oïdium :

Le stade 3-4 feuilles étalées est présent sur la majorité des ceps et même 4-5 feuilles étalées pour les cépages et secteurs les plus précoces. Des contaminations sont à prévoir prochainement. Les fortes pluies du week-end pourraient lessiver l'oïdium mais l'hygrométrie forte des prochains jours en plus des températures invitent à la plus grande prudence.

Un traitement systémique peut se positionner pour les parcelles les plus avancées et à historique. Par exemple :

**Prosper** (Dose max : 0.6 L/ha, ), **Gatten** (Dose max : 0.5 L/ha)

Sinon, préférez un traitement au soufre mouillable après l'épisode pluvieux de type **Heliosoufre S** (Dose max : 7.5 L/ha) ou **Microthiol Special Disperss** (Dose max : 12.5 kg/ha).

**Mildiou :** des contaminations primaires sont possibles à cause des pluies annoncées et à la hausse des températures. L'idéal serait d'attendre encore un peu avant de démarrer les traitements. L'objectif serait de protéger le vignoble avant les risques de contaminations secondaires.

La météorologie annonce un épisode pluvieux durable, ce qui peut perturber le positionnement de l'intervention à la parcelle entre les contaminations primaires et secondaires. Si vous optez pour un traitement dans les jours à venir avant les contaminations primaires, utilisez un traitement systémique de type :

**Pandero Gold** (Folpet + Métalaxyl-M/ Dose max : 2 kg/ha), **Emprise** (Folpet + Fosétyl d'aluminium/Dose max : 4 kg/ha) **Profiler** : 1 application/an (fluopicolide + fosétyl/ Dose max : 3 kg/ha).

Sinon, attendez la fin de période pluvieuse pour traiter et privilégiez un produit de contact, un cuivre de type **Heliocuire** (Hydroxyde de cuivre/Dose max : 3L/ha) ou **Cuperval** ou **Bordocure** (Sulfate de cuivre/ dose max : 25 kg/ha par an).



Vous trouverez ci-dessous différents liens :

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :  
[e-phy catalogue produits phyto](#)
- l'état des lieux 2023 des résistances aux différentes molécules utilisées :  
[note nationale](#)



***La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques***

*Rédaction : Josselin Palussière*

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**